



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Bruno SULLI représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles.

Secrétaire de séance : Thierry BEUROIS

DELIBÉRATION N° 156

RAPPORTEUR : Viviane DEBIAIS

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DE SEPTEMBRE 2019

Il est rappelé que par délibérations du 20 novembre 2018 et du 27 juin 2019, les tarifs municipaux en année civile et en année scolaire ont été approuvés.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient de revoir 2 catégories de tarifs :

1- Les tarifs de l'école de dessin

Les tarifs de l'école de dessin ont été votés comme suit au 1er septembre 2019 :

Prix par trimestre :

Enfant de Naintré : 22 € (gratuit à partir du 3ème enfant)
Adulte de Naintré : 44 €
Enfant hors commune : 50 € (gratuit à partir du 3ème enfant)
Adulte hors commune : 80 €

Il est proposé de réduire de 20 € les tarifs pour les hors commune afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'école de dessin soit :

Prix par trimestre :

Enfant hors commune : 30 € (gratuit à partir du 3ème enfant)
Adulte hors commune : 60 €

2- Les tarifs du Marché de Noël

Par délibération du 9 novembre 2017, il a été décidé de réduire les tarifs du marché de Noël, ce dernier étant organisé sur une journée au lieu de deux précédemment ; les tarifs votés étaient les suivants :

Emplacement d'un mètre linéaire avec ou sans table (gratuité du branchement électrique) : 3 €
Grille Beaubourg (dans la limite de 2 grilles par personne) : 1,50 €

Ces tarifs n'ont pas été reportés dans le tableau général des tarifs. Il convient donc d'actualiser le tableau avec les tarifs indiqués ci-dessus.

VU les délibérations du 20 novembre 2018 et du 27 juin 2019 approuvant les tarifs municipaux,
VU le bureau municipal du 27 août 2019,
VU les tableaux présentés,

Considérant la nécessité de revoir les tarifs de l'école de dessin pour une meilleure attractivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-décide des tarifs de l'école de dessin et du marché de Noël à compter de septembre 2019 conformément aux tableaux joints à la présente ;

-charge Mme la Maire de leur application.

VOTE**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

